

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane HLUZSKO, Directeur du Département Administration et Pilotage, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Administration et Pilotage visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane HLUZSKO, Directeur du Département Administration et Pilotage, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Inès KARCHID, Responsable de la Division Paie, Administration du Personnel et Gestion de la Mobilité Internationale ou par Monsieur Jérémie CAZEUNEUVE, Responsable de la Division Pilotage, Contrôle de Gestion, Comptabilité et Rémunérations.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 21 mai 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER